

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX



CONTENU ET PORTEE JURIDIQUE



Présent
DOUT
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne

www.developpement-durable.gouv.fr

Un outil de planification décentralisé Démarche générale

1) État des lieux



2) Choix de la stratégie



3) Rédaction du Plan d'Aménagement
et de Gestion Durable (PAGD)



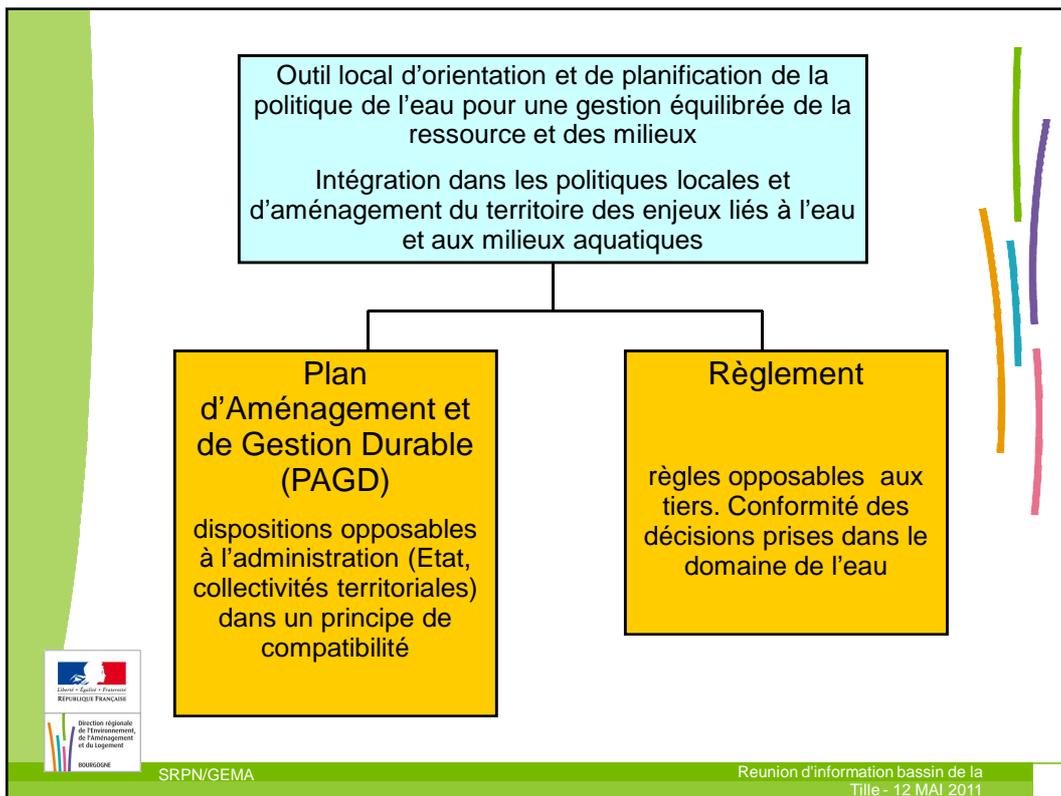
4) Traduction dans le règlement

Rapport
environnemental



SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la
Tille - 12 MAI 2011



Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

Synthèse de l'état des lieux,

L'exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau,

La définition des objectifs généraux permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,

L'identification des moyens prioritaires permettant d'atteindre ces objectifs et le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre,

Les délais et conditions dans lesquels les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être rendues compatibles,

Les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et à son suivi.

En pratique, des préconisations correspondant aux moyens d'action du SAGE sont élaborées pour les différentes thématiques prioritaires (objectif, nature de la préconisation, secteur géographique, description et mise en œuvre, calendrier, indicateur de suivi, ...)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BOURGOGNE

SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la Tille - 12 MAI 2011

La possibilité de définir des zones ou ouvrages porteurs d'enjeux environnementaux majeurs

Zonages

- ✓ zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)
- ✓ zones de protection des aires de captage
- ✓ zones à aléa érosif élevé
- ✓ zones naturelles d'expansion de crue
- ✓ zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

Après approbation du SAGE, le Préfet délimite ces zones par arrêté préfectoral et établit un programme d'action définissant les mesures, les objectifs à atteindre et les délais correspondants

Prendre en compte la préservation des champs d'expansion des crues hors secteur doté d'un PPR

Outil permettant l'instauration de servitudes pour la préservation de zones humides nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux

Inventaire

- ✓ ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber notablement le milieu

Règles de gestion des ouvrages (règlement)

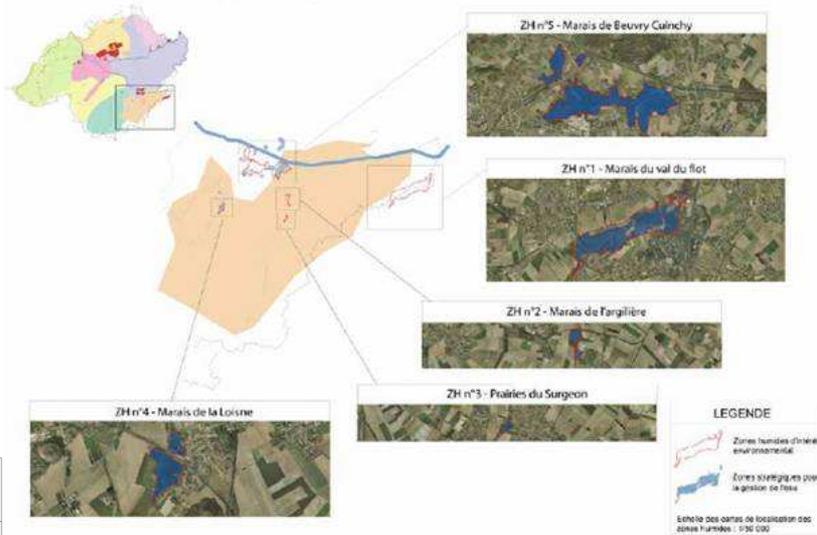


SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la Tille - 12 MAI 2011

exemple : zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et zone stratégique pour la gestion de l'eau (ZSGE)

ME n°8 - Canal d'Aire - Localisation des zones humides d'intérêt environnemental et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau



Exemple de zonage du PAGD : SAGE Lys

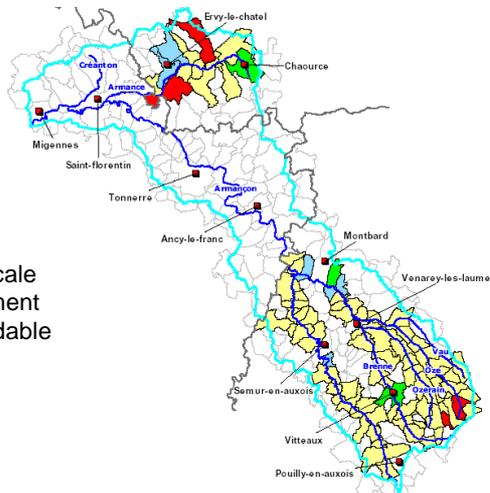


SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la Tille - 12 MAI 2011

exemple : champs d'expansion des crues à préserver dans les documents d'urbanisme de communes non dotées de Plan de Prévention des Risques (PPR)

Élaboration par la Commission Locale de l'Eau d'une doctrine d'encadrement de l'occupation du sol en zone inondable



Communes concernées en 2007 par la préconisation n°39

- Communes dotées d'une carte d'aléa (hors PPR) et d'une carte communale (5)
- Communes dotées d'une carte d'aléa (hors PPR) et d'un PLU (3)
- Communes dotées d'une carte d'aléa (hors PPR) et d'un POS (6)
- Communes dotées d'une carte d'aléa (hors PPR) et soumises au RNU (79)



Exemple de zonage du PAGD :

Projet de SAGE Armançon

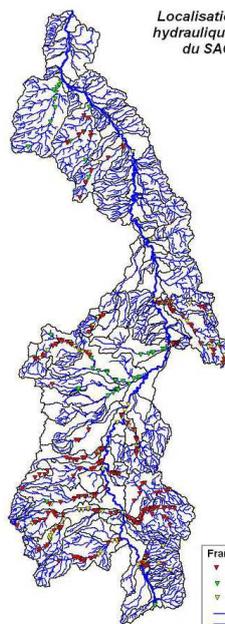
SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la Tille - 12 MAI 2011

exemple : inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber notablement les milieux

Peut déboucher sur des règles de gestion par ouvrage ou groupe d'ouvrage (ex : période d'ouverture coordonnée, ...)

Localisation des ouvrages hydrauliques sur le territoire du SAGE Allier Aval



Franchissabilité des ouvrages

- Ouvrages franchissables
- Franchissabilité inconnue
- Ouvrages franchissables
- Affluents de l'Allier
- Allier
- Limites des BV des masses d'eau



Exemple d'inventaire du PAGD :

Projet de SAGE Allier Aval

SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la Tille - 12 MAI 2011

Portée juridique du PAGD

- ❑ Principe de compatibilité des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire
 - ❑ Autorisation/ déclaration délivrées au titre de la police de l'eau ou ICPE
 - ❑ DUP, DIG relative aux aménagement hydrauliques, entretien de rivière
 - ❑ Documents locaux d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale)
 - ❑ Schémas départementaux des carrières
 - ❑ Etc (Cf Circulaire SAGE-2008)
- ❑ Délais et conditions de mise en compatibilité fixés par le PAGD

Compatibilité

La présence d'éléments en contradiction avec le SAGE pourrait entraîner l'annulation de la décision, du document.
Compatibilité = non contradiction avec les options fondamentales



SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la
Tille - 12 MAI 2011

Le Règlement

- ❑ Nouveauté des SAGE
- ❑ Sélection de dispositions du PAGD à renforcer sous forme d'un nombre restreint de règles
- ❑ Règles définies parmi les thématiques
 - ✓ Répartition de volumes globaux de prélèvement
 - ✓ Préservation de la qualité des eaux impactée par les IOTA « loi sur l'eau » et ICPE
 - ✓ Préservation des aires d'alimentation de captage, zones d'érosion, zones humides (ZHIEP et ZSGE)
 - ✓ Transport des sédiments et continuité écologique
- ❑ Zonages repris en intégralité par le préfet



SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la
Tille - 12 MAI 2011

exemple : répartition des volumes prélevables par catégorie d'usagers

Le SAGE prévoit à partir des volumes disponibles de répartir par catégorie d'usagers (AEP, irrigation, autres usages économiques) les volumes prélevables annuellement :

- Volumes maximum prélevables par type d'usage, et par type de ressource
- Distinction pour l'irrigation par secteurs de la nappe de Beauce avec des seuils de gestion (niveaux piézométriques) et des coefficients d'attribution des volumes prélevables variables en fonction des seuils



☞ Exemple de règle :

Projet de SAGE Nappe de beauce

SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la
Tille - 12 MAI 2011

Règlement : portée juridique

- ☐ Portée juridique renforcée par rapport au PAGD :
 - ✓ Opposable aux tiers
 - ✓ Conformité des décisions administratives dans le domaine de l'eau (pas de marge de manœuvre entre la règle et le document qu'elle encadre)
 - ✓ Encadre les activités de police de l'eau



SRPN/GEMA

Reunion d'information bassin de la
Tille - 12 MAI 2011

La Commission Locale de l'Eau consultée sur différentes procédures administratives

Consultation obligatoire de la CLE

Exemples: périmètre d'intervention d'un EPTB, arrêtés zones soumises à contraintes environnementales, désignation d'un organisme unique pour l'irrigation, autorisations lois sur l'eau, dispositions applicables aux ouvrages situés sur des cours d'eau classés (L 214-17),

Information de la CLE

Exemples : refus d'autorisation , dispositions applicables aux déclarations, DIG,

